

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 11 SEPTEMBRE 2025 18H30**

L'An deux mille vingt-cinq le 11 SEPTEMBRE 2025 à 18H30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, SEGUIN Laurence, LESEUTE Emilie, Mrs SELLIER François, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, LEGRAND Gary HERMAND Frédéric, QUAEGEBEUR Pierre,**

**ABSENTS : Mme DESVOGES Sandrine (pouvoir Leseute Emilie) ; Mme DUCATEL Céline (pouvoir COMMELIN Hervé) Mme LEVASSEUR Chantal Mr WYKURZ Marc Antoine**

**Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy**

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture compte rendu
- Délibération CCOP Modification des statuts
- Délibération CCOP Compétences optionnelles et actions sociales d'intérêt communautaires
- Devis archivages
- Devis stèle anciens combattants
- Travaux en cours
- Questions diverses

**Objet : Modification des Statuts de la CCOP**

Dans sa séance du 10 juin 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé de modifier la rédaction de ses statuts de la façon suivante :

**1) Article 4 – Sièg**

**Ancienne rédaction :**

« Le sièg de la Communauté est fixé au 5 Rue Tassart à Breteuil sur Noye. »

**Nouvelle rédaction proposée :**

« Le sièg de la Communauté est fixé au 91 rue d'Amiens à Breteuil sur Noye. »

**2) Article 9 – Les compétences de la communauté de communes**

Il vous est proposé de valider les modifications apportées à l'article 9, section B) point IV) et l'article 9), section B) point V)

**B) Les compétences optionnelles**

**IV) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

**Ancienne rédaction :**

a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply,

b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions,..., culturelles d'intérêt communautaire : théâtre, cinéma, école de musique communautaire de Breteuil, rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, ..., de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes .

c) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique

### Nouvelle rédaction proposée :

Afin de dynamiser la diffusion culturelle en milieu rural et favoriser l'accès aux pratiques culturelles des habitants de l'ensemble de la communauté de communes, il est proposé de procéder à la modification de la compétence culturelle et de la compléter de la façon suivante :

- a) Construction et gestion du musée archéologique de Vendeuil-Caply
- b) Soutien éventuel aux animations, manifestations, activités et actions culturelles d'intérêt communautaire
- c) ***Construction et aménagement de locaux pour accueillir des médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, gestion de ces médiathèques, mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques afin de favoriser la montée en compétence des services dédiés à la lecture publique ;***
- d) ***Construction, aménagement de locaux pour accueillir des écoles d'enseignement artistique d'intérêt communautaire, gestion de ces écoles (musique, danse, théâtre, cinéma, peinture, dessins ...) afin de pouvoir diffuser l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire ;***
- e) Soutien éventuel à la rénovation du patrimoine public ou privé appartenant aux municipalités, par le biais de fonds de concours, de prêts de matériels, de prêts de véhicules, ou de mise à disposition de personnels
- f) Animation de la maison du Serger à Hardivillers (acquisition d'objets, de collections, de matériels et réalisation de documents nécessaires à la présentation muséographique)

### **V) Actions sociales d'intérêt communautaire**

#### Ancienne rédaction

- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le relais assistantes maternelles ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les centres de loisirs sans hébergement
- c) Nouvelle rédaction
- a) Elaboration et gestion des contrats « enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales, ou de tout autre dispositif qui s'y substituerait. Soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat notamment le **relais petite enfance** ;
- b) Mise en place d'un contrat « jeunesse, temps libre » avec la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux actions **ou gestion des actions** d'intérêt communautaire contenues dans ce contrat, notamment les animations à destination de la jeunesse, les **accueils** de loisirs sans hébergement

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de modification des statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juin 2025 ;

Considérant que cette modification s'explique et s'articule sur les éléments suivants :

- Pour **l'article 4** portant sur le changement de l'adresse du siège de la CCOP du 5 rue Tassart à Breteuil au 91 rue d'Amiens à Breteuil, projet résultant d'un besoin pour les services de la CCOP de retrouver des conditions de travail plus adaptées aux nombreux métiers qui les concernent, et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.
- Pour **l'article 9, section B**
  - o **Point IV** : des résultats de l'étude de l'offre culturelle et de lecture publique sur le territoire, ayant stigmatisé les faiblesses de notre territoire pour l'accès de tous à la culture nécessitant de transférer à la CCOP la création et la gestion des médiathèques sur le territoire, notamment à Breteuil et à Foissy-Noyers, en tissant des liens étroits entre ces sites, et de permettre aussi en transférant la gestion directe des écoles d'art, notamment l'école de musique de Breteuil, de pouvoir déplacer ces enseignements artistiques (musique, théâtre, danse, dessin, peinture, ..) sur notamment Foissy-Noyers et les autres communes ;

- **Point V** : la possibilité d'actions directes pour la CCOP sur son territoire en matière d'actions sociales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE,**

Par 13 voix « pour », 0. voix « contre », et 0 absentions

- D'approuver la modification des statuts telle que stipulée ci-dessus, et qui serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

**Objet / Modification des Statuts de la CCOP**

Exposé :

Dans sa séance du 10 juillet 2025, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Oise Picarde a décidé à l'unanimité de prendre à compter du 01/01/2026 la compétence pour la création et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance, dont la rédaction est :

**« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Oise Picarde,

Vu la proposition de prise de compétence proposée par la communauté de communes de l'Oise Picarde et approuvée à l'unanimité par les membres du conseil communautaire dans leur séance du 10 juillet 2025, dont la rédaction est la suivante **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants ».**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE,**

Par 13 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 absentions

- D'approuver la prise de compétence **« La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'établissements d'accueil de la Petite Enfance (micro-crèches, petites crèches, crèches, maisons d'assistants maternels, ...), accueillant au moins 12 enfants »**, par la communauté de communes, et qui serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour informer Monsieur le Président du Conseil Communautaire de la volonté de la commune à cet effet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet la présente délibération qui sera affichée dans les emplacements communaux prévus à cet effet

**Objet : Délibération participation financière pour la destruction d'essaim de frelons**

Monsieur le Maire explique que depuis 2017, le frelon asiatique et européens figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes. Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 € pour la destruction d'un essaim par an et par habitation ceci dans l'objectif d'indemniser les habitants du coût de destruction. Cette participation sera versée à l'administré après présentation de la facture acquittée. La commune reviendra sur cette décision s'il y a trop d'abus.

La délibération est prise à 3 voix pour, 6 abstentions et 2 voix contre.

### **- Devis archivages**

Mr le maire informe que la commune a sollicité le centre de gestion pour réaliser un audit archives qui a eu lieu le 13 mai dernier, l'audit indique que la commune possède à ce jour 26.21 mètres linéaires d'archives couvrant une période de 1977 à aujourd'hui.

La mission du centre de gestion consiste un traitement de ces archives par un classement en série réglementaire et continue et conditionnement, accompagnés d'un tri et préparation aux éliminations réglementaires, une élimination des archives éliminables suivie d'un inventaire et indexation dans un fichier permettant de retrouver rapidement les informations au sein des archives classées.

Ce travail nécessite 90 heures de travail pour un coût total de 3600.00 €

Le conseil municipal valide cette proposition

### **- Devis stèle anciens combattants**

Mr le maire informe le conseil municipal que les anciens combattants ont sollicités la fabrication et l'installation d'une stèle en mémoire des anciens combattants, un devis a été sollicité au Etablissements Bourson et Fils situé à Gouvieux, le devis s'élève à 2 439.49 € TTC une subvention va être sollicitée à la CCOP et la Région afin d'obtenir une participation pour la création de cette stèle.

### **- Travaux en cours**

Mr le maire informe le conseil municipal que les travaux de l'école vont débuter courant octobre.

### **- Questions diverses**

Mr le maire informe le conseil municipal que le projet déposé par la société HYLIOS ENERGY concernant l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une surface de 0.9 hectare sur le site de la carrière sur notre commune est abandonné, au vu de la décision du préfet qui sollicite une étude d'impact trop longue et coûteuse.

Mr le maire informe le conseil municipal que la Fédération des chasseurs offre un kit verger par commune composé de 15 arbres fruitiers

M. Legrand demande où en sont les éléments de sécurités routières, une chicane va être réalisée au Moulin suite au test mené précédemment.

M. Laquerrière demande pour la sécurité routière, réponse évoquée avant.

Il demande pour les nids de frelons, sujet discuté et voté avant.

Il demande pour la rambarde au cimetière, celle-ci va être réalisée prochainement.

Il informe que les lots pour le téléthon sont en cours d'achats.

Il informe qu'environ 39 personnes se sont inscrites par le biais de la participation communale pour le spectacle du « Souffle de la terre ».

Madame Leseute annonce que le tour de ville de Bois-l'Abbé nécessite un nettoyage.

Elle pose également la question, pour le compte de Mme Desvoges, de savoir si une réponse a été fournie concernant les courriers que le Conseil municipal a reçus, et il a été confirmé que la réponse a été évoquée avant.

M. Hermand indique que la porte de la grange de l'ancienne propriété de Mme Douchet est en train de se détériorer et menace de tomber. Par conséquent, la commune va envoyer un courrier pour alerter sur ce danger.

Il fait savoir que les arbres situés derrière la propriété de M. et Mme Dizengremel doivent être taillés. Cette opération se déroulera en parallèle avec celle des arbres de la commune, et une facture pour le coût additionnel leur sera envoyée.

M. Sellier annonce que l'église a accueilli un mariage ce week-end, qui s'est déroulé à merveille, et les participants étaient ravis.

Fin de séance à 19 h 30.